



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

VILLE DE VARENNES VAUZELLES

SOMMAIRE

PREAMBULE	Page 3
LES CONTEXTE NATIONAL ET LA SITUATION ECONOMIQUE	Page 4
LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES	Page 6
LES ORIENTATIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES DE LA COMMUNE	Page 10
1. L'analyse rétrospective	
2. La projection budgétaire	
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN INVESTISSEMENT	Page 19
L'EQUILIBRE FINANCIER	Page 21
1. L'endettement de la commune	
2. Le besoin de financement	
AUTRES PERSPECTIVES	Page 23

PREAMBULE

- La Loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants
- Plus récemment, l'article 107 de la Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.
- Ce débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus municipaux d'avoir une vision de l'environnement financier de la collectivité et d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.
- La préparation budgétaire pour 2026 s'inscrit dans un contexte national fragile compte tenu de l'absence de vote de la Loi de Finances au 31 décembre 2025 qui a nécessité la mise en place d'une Loi spéciale dans l'attente du vote définitif de la Loi de Finances 2026 qui a été promulguée seulement le 20 février dernier.

LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET LA SITUATION ECONOMIQUE

La mandature 2020/2026 aura connu des épisodes chaotiques tout au long de ces années qui n'auront malheureusement pas permis aux élus de prendre place sereinement dans une gestion financière qui aura été compliquée et qui aura entravée le bon développement du programme municipal et de la collectivité.

Il aura fallu faire face outre aux épisodes sanitaires suivis d'une dégradation importante de la vie économique, à une vraie déchéance du Gouvernement et un appauvrissement général de l'ensemble des Collectivités.

POUR LA SECONDE ANNEE CONSECUTIVE, UNE NOUVELLE LOI SPECIALE S'IMPOSE PUIS UN VOTE DE LA LOI DE FINANCES 2026 SOUS L'ARTICLE 49-3

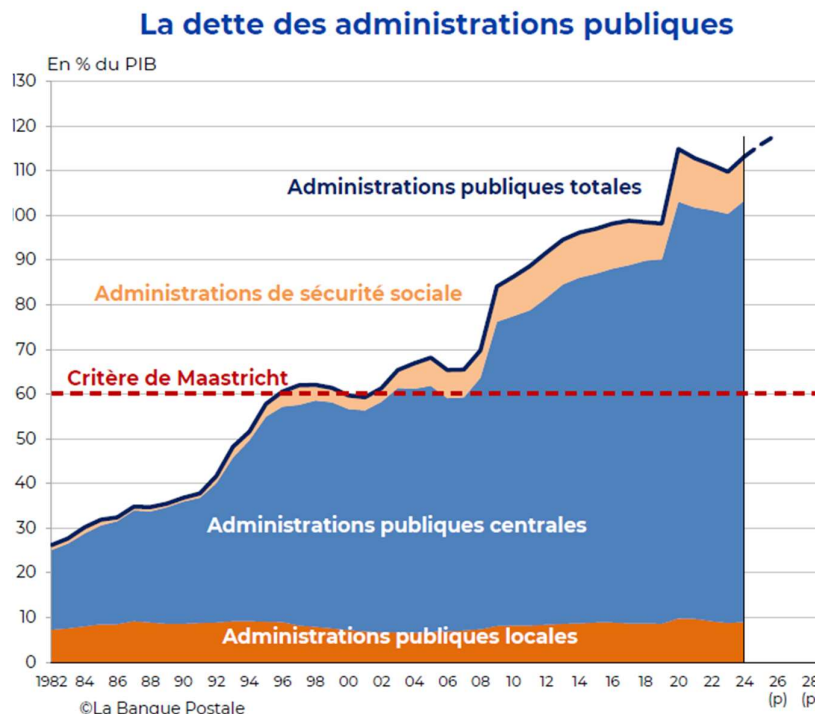
- Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au parlement le 14 octobre 2025, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter. Face à une grande incertitude quant au vote avant le 31 décembre 2025, le Premier ministre avait alors indiqué vouloir renoncer à l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. En ce début d'année 2026, c'est une loi spéciale finances qui aura été mise en place dans l'attente de la promulgation de la Loi de Finances 2026 finalement votée par l'usage de l'article 49-3 et promulguée le 20 février 2026.
- L'incertitude politique freine la reprise de la croissance en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises
- L'inflation s'établirait pour 2026 autour de 1.3% selon les prévisions de l'INSEE.
- Le taux de chômage est resté stable au 2^{ème} semestre 2025 à 7.5%. Il augmenterait légèrement à 7.6% pour 2026.
- Comme pour les années précédentes, les collectivités seront sollicitées pour participer au redressement des comptes publics dont le déficit devrait atteindre 4.7% du PIB
- Le taux de croissance du PIB est estimé à 0.9% pour 2026 équivalent à celui de 2025 (pour rappel : il était de 0.9% en 2025 et 1.2% en 2024)
- Si on prend en considération les exigences européennes, les contraintes financières, les besoins économiques et l'absence totale de majorité, le Gouvernement cherche à trouver une voie démocratique pour la Loi de Finances 2026. L'objectif est de ramener le déficit sous la barre des 3% du PIB d'ici 2027. Toutefois le contexte économique est lourd et fragile. Plusieurs

agences de notation ont revu à la baisse la note de la France ce qui pèse sur les niveaux de taux en matière d'emprunt.

- Le secteur public territorial porte l'essentiel de l'investissement public en France. De ce fait, les décideurs locaux manquent de visibilité et de lisibilité pour se projeter dans les aménagements nécessaires notamment en terme de transition écologique, d'attractivité ou encore de compétitivité des territoires.
- Quel sera l'effort budgétaire demandé aux collectivités en 2026 ?
- Une situation toujours critique des collectivités territoriales en 2025 avec un effet ciseau et des marges de manœuvre toujours plus serrées.
- La prévision du taux de croissance des prix à la consommation serait de l'ordre de 1.5% pour 2026 (source INSEE) après des années de très forte inflation entre 2022 et 2024. (2.1% en 2024, 4.9% en 2023, 5.2% en 2022).
- Le déficit public :

Depuis 1975, l'Etat n'a jamais pu présenter un budget en équilibre

Le déficit public pourrait atteindre 4.7% du PIB



LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES

- Concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales
 - Prélèvements sur recettes de l'Etat au profit des collectivités
 - Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement reste gelé à son niveau de 2025 soit 27.4 milliards d'euros
 - Re conduite des variations positives des dotations de péréquation :
 - Dotation de solidarité urbaine : +150 millions d'euros
 - Dotation de solidarité rurale : +150 millions d'euros
 - Dotation nationale de péréquation : inchangé

Un écrêtement de la DGF pour couvrir les besoins des dotations de péréquation

La dotation forfaitaire des communes sera soumise comme chaque année à un écrêtement afin de financer les besoins liés la hausse de la péréquation

- Dispositif de lissage conjoncturel (DILICO)
 - Né de la loi de finances 2025, ce nouveau dispositif permet d'associer les collectivités au redressement des finances publiques.
 - Le dispositif repose sur le prélèvement de ressources fiscales versées aux collectivités territoriales
 - Sur le principe, les contributions sont mises en réserve sur le budget de l'Etat puis reversées
 - Les collectivités ponctionnées récupéreront 90% de cette contribution par tiers sur trois ans (2026/2027/2028) au prorata de leur contribution

- Le DILICO 2 :
 - La Loi de Finances 2026 renouvelle la mise en œuvre du dispositif mais avec quelques ajustements
 - Le montant passe de 1 à 740 millions d'euros (pour rappel, le projet de Loi de Finances prévoyait une enveloppe de 2 Milliards d'euros)
 - Aujourd'hui, les communes sont épargnées par le dispositif ; ainsi seuls les EPCI, les Départements et les Régions seront contributeurs

Varennes-Vauzelles n'a pas été contributrice en 2025.

- La fiscalité
 - Révision des valeurs locatives des locaux professionnels à compter de 2027 et révision des valeurs locatives des locaux d'habitation : report à 2033
 - Revalorisation annuelle des valeurs locatives (hors locaux professionnels)
 - Pour rappel : évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) de novembre n-2 à novembre n-1
 - Après 3.40% en 2022 puis 7.10% en 2023, 3.90% en 2024 et 1.70% pour 2025, la revalorisation des bases pour 2026 est de 0.8%
 - Réduction de la compensation « locaux industriels »
 - Compensation de l'abattement de 50% des bases des locaux industriels institué en 2021 avec une compensation pour les collectivités réduite à 19.3% au lieu de 25% initialement prévue par le projet Loi de Finances ; à compter de 2026, un coefficient de 0.807 sera appliqué au montant des compensations

- Les dotations d'investissement
 - A l'origine du projet de Loi de Finances, il était prévu la création d'un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT)
 - Regroupement dans un fonds unique des trois anciennes dotations d'investissement :
 - La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
 - La dotation politique de la ville (DVP)
 - La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
 - Son montant s'élevait à 1.4 milliards d'euros pour 2026 contre 1.6 milliards d'euros en 2025
 - L'attribution était confiée au Préfet de Département
 - Il visait à simplifier les dispositifs de soutien à l'investissement des collectivités
 - **Aujourd'hui, ce dispositif a été retiré.**
 - D'une manière générale, l'enveloppe destinée aux dotations d'investissement et interministérielle baissent de près de 260 millions d'euros.
 - DETR : maintien à 1 046 millions d'euros (même niveau depuis 2018)
 - DSIL : l'enveloppe est portée à 220 millions d'euros soit une baisse de 200 millions d'euros (après une baisse de 150 millions d'euros en 2025)

Fonds vert : Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

- Nette diminution du fonds depuis sa création
 - Prévision 2026 : 837.5 millions d'euros (pour rappel il était de 2 milliards d'euros en 2023 (année de création), de 2.5 milliards d'euros en 2024 puis de 1.15 milliards d'euros en 2025)
- FCTVA :
 - Maintien des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible, intégrées depuis 2016 (entretien des bâtiments, des réseaux)

publics et informatique en nuage) ; le projet Loi de Finances 2026 prévoyait l'exclusion de ces dépenses de fonctionnement.

➤ CNRACL

- Poursuite de la hausse du point conformément à la Loi de Finances pour 2025
- Entre 2024 et 2028 : le taux augmentera de 12 points.
 - La CNRACL est confrontée à de plus en plus de départs en retraite de fonctionnaires et beaucoup moins d'agents titulaires qui entre dans le système.

Les impacts sur la préparation budgétaire et la stratégie financière :

Pour la deuxième année consécutive, les collectivités locales doivent faire face à une instabilité et un environnement incertain pour pouvoir mettre en pratique un budget 2026 cohérent ; de toute évidence, la construction budgétaire s'accompagnera d'éléments incertains et tardifs pourtant nécessaires à la bonne conception d'un budget sincère

LES ORIENTATIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

L'incertitude qui pèse sur les décisions finales de la Loi de Finances 2026 nous contraint à dessiner des orientations budgétaires particulièrement prudentes

Pour autant, plus que jamais, l'intégralité des chiffres, tableaux, graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels et seront amenés à évoluer.

❖ L'analyse rétrospective (d'après les comptes administratifs)

Les collectivités souffrent depuis plusieurs années des crises successives et du manque de stabilité du Gouvernement. Ces phénomènes engendrent une grande part d'inquiétude et un manque criant de visibilité pour mener des projets et œuvrer pour la mise en place de services de qualité auprès des administrés.

Aujourd'hui, elles doivent puiser dans leurs marges de manœuvre lorsque celles-ci existent. Bon nombre de collectivités sont déjà sous l'effet ciseau, leurs propres ressources ne permettant plus d'honorer les dépenses prioritaires et bien souvent obligatoires pour répondre à leur population.

RETROSPECTIVE FINANCIERE

DEPENSES	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Ecart
Charges courantes	1 769 033,57	2 138 736,73	1 924 004,83	2 045 789,07	1 934 946,67	1 984 601,60	49 654,93
Charges de personnel	4 812 567,90	5 364 697,61	5 565 379,68	5 576 654,86	5 754 595,75	5 760 995,10	6 399,35
Atténuations de produits	104 254,00	84 619,00	81 295,00	93 845,00	71 121,00	64 152,00	-6 969,00
Autres charges de gestion	800 209,44	839 441,96	1 033 670,36	1 107 937,49	1 173 332,24	1 435 993,33	262 661,09
Charges financières	109 189,53	94 456,77	82 182,03	67 831,03	54 314,60	87 463,46	33 148,86
Charges exceptionnelles	3 373,59	30 925,80	3 154,04	19 175,23	4 263,46	7 293,16	3 029,70
Dotations provisions	0,00	0,00	2 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00
Opérations d'ordre	284 701,10	173 071,67	203 040,67	220 257,21	233 520,68	234 700,16	1 179,48
TOTAL	7 883 329,13	8 725 949,54	8 894 726,61	9 136 489,89	9 231 094,40	9 580 198,81	349 104,41

RECETTES	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Ecart
Atténuations de charges	44 580,15	49 670,35	97 934,06	65 697,95	17 903,10	28 582,31	10 679,21
Produits des services du domaine et ventes	313 871,60	437 906,28	402 423,74	431 736,32	486 991,29	469 128,17	-17 863,12
Impôts et taxes	6 505 719,75	6 592 619,17	7 202 008,46	7 481 805,06	7 522 387,55	7 634 145,90	111 758,35
Dotations et participations	1 739 480,88	1 810 600,77	1 885 788,00	1 804 455,96	1 903 651,81	1 962 108,81	58 457,00
Autres produits de gestion courante	92 708,31	93 362,14	90 227,55	129 197,50	139 357,71	108 178,59	-31 179,12
Produits financiers	7,00	24,16	28,28	55,55	55,55	44,44	-11,11
Produits exceptionnels	81 965,94	16 283,87	35 426,30	7 260,00	8 504,00	4 810,98	-3 693,02
Reprise provisions	0,00	0,00	2 000,00	88,02	1 181,74	5 370,94	4 189,20
Opérations d'ordre	59 155,98	52 691,47	52 277,93	15 235,59	29 018,67	49 048,83	20 030,16
Reprise du résultat antérieur	2 919 052,06	3 220 212,54	1 757 421,21	1 691 808,92	1 386 850,98	2 019 808,00	632 957,02
TOTAL	11 756 541,67	12 273 370,75	11 525 535,53	11 627 340,87	11 495 902,40	12 281 226,97	785 324,57

Résultat de fonctionnement constaté	3 873 212,54	3 547 421,21	2 630 808,92	2 490 850,98	2 264 808,00	2 701 028,16	
-------------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--

Comment cela se justifie pour l'année 2025 :

- Stabilité des dépenses à caractère général malgré l'inflation.
- Stabilité des charges de personnel
- La hausse des « Autres charges de gestion » s'explique par la prise en compte de subventions d'équilibre pour les budgets annexes de la Gendarmerie et le Centre de santé mais également par l'augmentation de la contribution au SDIS et la mise en œuvre de logiciels nouveaux indispensables au bon fonctionnement des services et à la sécurité du réseau informatique
- Les charges financières augmentent sous l'effet de la souscription d'un nouvel emprunt en 2025

Concernant les recettes, elles restent contenues malgré la baisse des dotations et une légère baisse constatée sur nos activités comme les accueils de loisirs ou encore la halte-garderie. Pour autant, la ville tend à préserver autant que possible un résultat excédentaire raisonnable.

❖ **La projection budgétaire au titre de l'année 2026 – une vision prudente**

➤ Les recettes de fonctionnement

- La fiscalité

La Loi de Finances pour 2026 établit la revalorisation des bases à 0.8%. Pour mémoire, depuis la Loi de Finances 2018, la revalorisation des bases est fonction du coefficient de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) tel que publié par l'INSEE.

Sans nouvelle hausse des taux d'imposition, le produit fiscal pour 2026 est estimé à près de 4 960 000 euros. La ville est soumise à des baisses de ses bases en matière de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi que sur le foncier non bâti.

La fiscalité directe locale

Fiscalité		2020	2021 avec réforme fiscale	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe d'habitation	Bases	16 054 172	Taxe uniquement sur les résidences secondaires produit : 45 306€	424 223	717 180	525 112	305 474	287 300
	Taux	10,22%		10,22%	10,22%	10,22%	10,22%	10,22%
	Produits	1 640 736		43 356	73 296	53 666	31 219	29 362
	<i>Evolution du produit TH %</i>							
Taxe foncière	Bases	15 178 710	14 714	15 301 459	16 153 405	16 665 037	17 115 404	17 382 000
	Taux	15,30%	39,20%	40,20%	40,20%	40,20%	40,20%	40,20%
	Produits	2 323 711	5 767 814	6 151 187	6 493 669	6 695 325	6 880 392	6 987 564
	<i>Evolution du produit TFB %</i>							
Taxe foncière non bâti	Bases	132 563	133 140	137 154	146 065	155 322	141 637	140 900
	Taux	66,71%	66,71%	66,71%	66,71%	66,71%	66,71%	66,71%
	Produits	88 433	88 818	91 495	97 440	103 615	94 486	93 994
	<i>Evolution du produit TFNB %</i>							
Total des contributions directes retraitées		4 052 880	5 856 632	6 282 910	6 662 359	6 851 262	7 003 084	7 110 920
Contribution réforme fiscale			-1 812 365	-1 873 489	-1 979 260	-2 042 027	-2 099 485	-2 150 000
Total des contributions directes après contribution			4 087 743	4 409 421	4 683 099	4 809 235	4 903 599	4 960 920
Produit fiscal /habitant		427,79	435,61	470,19	500,22	514,58	525,86	532,00
Nombre d'habitants pris en compte		9 474	9 384	9 378	9 362	9 346	9 325	9 305

- Les dotations d'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) de la ville de Varennes-Vauzelles est composée de :

- La dotation forfaitaire
- La dotation de solidarité rurale
- La dotation nationale de péréquation
- La Dotation d'Elu local

Chaque année, la ville perd une part importante de sa DGF sous l'effet d'un écrêtement. Pour 2026, celui-ci est estimé à 22 000 euros. Depuis sa mise en place en 2014, la ville a perdu près de 750 000 euros de recettes

Ecrêtement de la DGF de Varennes-Vauzelles

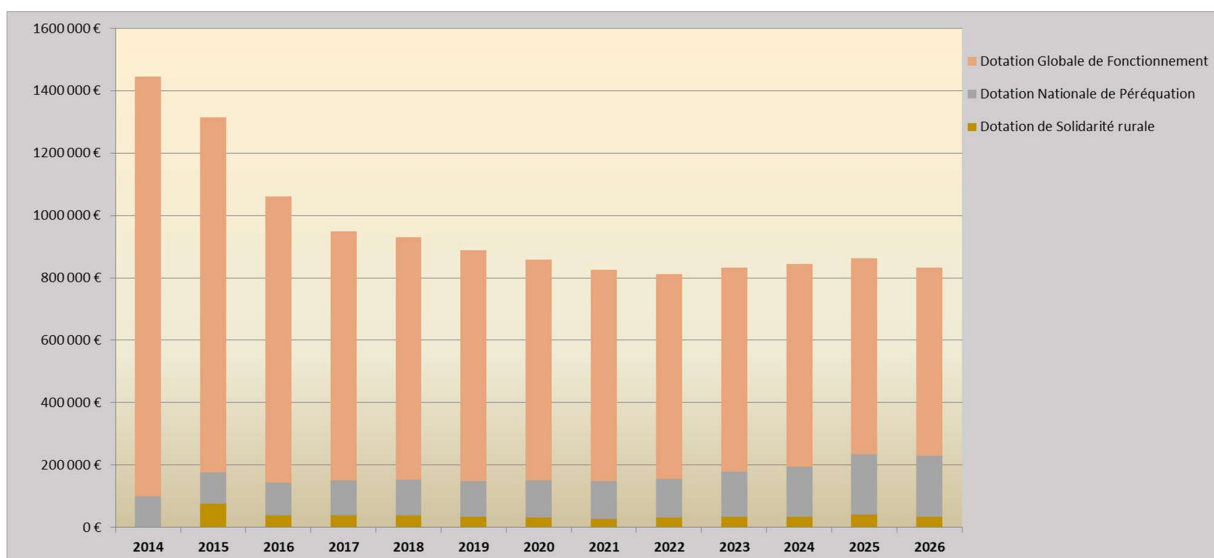
Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant retenu sur la DGF (contribution et écrêtement)	81 496	200 260	217 746	120 238	20 921	23 825	19 984	21 248	22 453	0	3 517	18 815	22 000

Estimation des dotations pour 2026 :

Les dotations d'Etat

Les Dotations	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation Globale de Fonctionnement	1 344 410 €	1 138 707 €	915 271 €	798 410 €	775 753 €	741 043 €	708 267 €	678 679 €	656 226 €	654 689 €	649 635 €	628 804 €	604 000 €
Dotation de Solidarité rurale	99 457 €	100 328 €	105 581 €	112 314 €	116 091 €	114 587 €	119 214 €	119 853 €	122 424 €	144 493 €	160 037 €	192 042 €	195 000 €
Dotation Nationale de Péréquation		75 451 €	38 902 €	37 684 €	37 749 €	33 974 €	31 145 €	28 031 €	32 236 €	34 329 €	34 981 €	41 977 €	34 000 €
TOTAL	1 443 867 €	1 314 486 €	1 059 754 €	948 408 €	929 593 €	889 604 €	858 626 €	826 563 €	810 886 €	833 511 €	844 653 €	862 823 €	833 000 €

Les dotations d'Etat



Le Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) instauré depuis 2012, a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Il permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal.

Les réformes fiscales intègrent des changements dans les modes de calcul des critères liés aux dotations qui peuvent pénaliser notamment les communes membres d'EPCI.

Estimation du FPIC pour 2026 :

FPIC de la collectivité

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Contribution FPIC	86 686	96 032	104 254	84 619	81 295	93 845	71 121	64 152	75 000
Attribution FPIC	165 416	160 846	165 666	166 558	169 098	159 983	156 531	151 754	147 000
Solde FPIC	78 730	64 814	61 412	81 939	87 803	66 138	85 410	87 602	72 000

- Les autres recettes

En dehors de la fiscalité directe locale et des dotations d'Etat, le budget de la ville est composé essentiellement de recettes provenant de produits liés à son activité municipale, de taxes et de participations.

Pour 2026, les prévisions budgétaires pourraient être de l'ordre de :

Remboursements sur personnel (assurance, décharges syndicales, sécurité sociale...) : **15 000 €**

Produits des services (régies municipales entre autres) : **409 200 €**

Impôts et taxes (autres que contributions directes, dont attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, taxe sur les pylônes électriques, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxes locales sur la publicité extérieure, droits de mutation...) : **2 555 000 €**

Dotations et participations (autres que la DGF, dont participations de l'Etat et des autres échelons territoriaux) : **954 400 €**

Autres produits de gestion (loyers et assurances) : **91 000 €**

- Les dépenses de fonctionnement

Les collectivités sont depuis maintenant 6 ans contraintes d'optimiser au mieux leurs dépenses (crises successives et instabilité des différents Gouvernements) pour répondre tant bien que mal aux attentes de sa population. Apporter des services de qualité reste la priorité des communes mais la baisse sans précédent des ressources et l'envolée des prix ainsi que l'augmentation des charges incompressibles sans

compensation induits parfois des choix douloureux dans la bonne gestion quotidienne des compétences des collectivités

Aujourd'hui, nombre de collectivités toutes strates confondues sont proches de l'effet ciseau. Bien que ces dernières aient mis en place des stratégies d'économies sur leurs budgets : réduction des plages de l'éclairage public, baisse des températures de chauffage dans les structures municipales, réduction des illuminations des fêtes de fin d'année, choix dans la gestion des achats et des prestations liés aux activités des services municipaux..., les efforts sont loin de compenser les baisses récurrentes de recettes qui s'imposent à elles.

Le budget 2026 sera donc une nouvelle fois un budget de prudence.

- Les charges courantes

Les charges à caractère général et celles de gestion représentent près de 39% du budget total. Ces dépenses constituent un poste important pour la collectivité car elles supportent les coûts des fluides, les coûts des matières premières et des fournitures de fonctionnement des services, l'ensemble des contractualisations nécessaires à la gestion de la ville (entretien des réseaux, entretien de la voirie, contrôles obligatoires, la restauration collective, ...) mais également la contribution au SDIS, la subvention de fonctionnement versée au CCAS et les subventions d'équilibre des budgets annexes.

Le SDIS a fait savoir à la collectivité que la contribution 2026 s'établirait à 536 871.44 €

- Les dépenses de personnel

Les charges de personnel représenteraient près de 51% du budget total. Cette part correspond à la moyenne nationale.

➤ **Synthèse du projet de budget 2026 en fonctionnement**

Comme pour 2025, et une nouvelle fois touchées par l'instabilité gouvernementale, les collectivités continuent d'être menacées dans la bonne tenue de leur gestion administrative, sociale, financière. Rappelons que les collectivités sont soumises par le Code Général des Collectivités Territoriales et les instructions comptables et financières à élaborer un budget en équilibre.

Le projet de budget 2026 qui suit met en évidence les difficultés pour les collectivités de proposer un budget à l'équilibre tout en maintenant des services de qualité. Durant ces dernières années, les budgets ont été contraints de prendre en considération des augmentations de charges sans compensation qui se sont accumulées. Les marges de manœuvre des collectivités sont donc réduites et ne permettent parfois plus de recourir au développement des actions en faveur des habitants, des associations, du tissu économique

Synthèse du projet de budget de fonctionnement :

Il s'agit d'une projection qui devra être affinée en fonction de la nouvelle prospective financière qui sera souhaitée par les élus.

En l'occurrence, les chiffres indiqués ne sont qu'à titre indicatifs et nécessiteront une actualisation au moment du vote du budget primitif.

Toutefois, la projection permet d'avoir une vision globale des enjeux financiers et de la tendance budgétaire qui en émane.

Synthèse des dépenses de fonctionnement

Années	2023	2024	2025	2026
Charges de gestion (courante, élus, SDIS, subventions, subventions d'équilibre, moyens informatiques...)	4 233 958,92	3 964 450,98	4 569 732,00	4 633 426,91
Charges de personnel	5 709 850,00	6 034 100,00	6 073 176,00	6 039 843,00
Atténuation de produits	94 000,00	110 000,00	65 000,00	75 000,00
Charges financières	68 400,00	54 700,00	87 500,00	87 000,00
Autres dépenses exceptionnelles et provisions	30 000,00	10 000,00	13 200,00	13 000,00
Sous total	10 136 208,92	10 173 250,98	10 808 608,00	10 848 269,91
Opération d'ordre	240 000,00	240 000,00	255 000,00	245 000,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Virement section d'investissement	930 000,00	700 000,00	846 000,00	750 000,00
TOTAL	11 306 208,92	11 113 250,98	11 909 608,00	11 843 269,91
Evolution en %	-0,33%	-4,80%	7,00%	-0,55%

Synthèse des recettes de fonctionnement

Années	2023	2024	2025	2026
Atténuation de charges	35 000,00	35 000,00	15 000,00	15 000,00
Produits des services, du domaine et des ventes	375 800,00	418 400,00	417 400,00	409 200,00
Impôts et taxes	7 343 000,00	7 405 000,00	7 483 300,00	7 515 000,00
Dotations et participations	1 699 300,00	1 720 000,00	1 823 000,00	1 787 400,00
Autres produits de gestion	108 300,00	95 000,00	97 000,00	91 000,00
Autres recettes exceptionnelles	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00
Sous total	9 563 400,00	9 675 400,00	9 837 700,00	9 817 600,00
Opération d'ordre	51 000,00	51 000,00	52 100,00	52 600,00
Reprise résultat antérieur	1 691 808,92	1 386 850,98	2 019 808,00	1 973 069,91
TOTAL	11 306 208,92	11 113 250,98	11 909 608,00	11 843 269,91
Evolution en %	-0,33%	-4,80%	7,00%	-0,55%

La ville subit une baisse de ses recettes qui l'a contraint à diminuer dans le même temps ses dépenses. Alors que la gestion administrative et financière d'une commune implique d'inscrire en priorité les dépenses obligatoires, pour pouvoir équilibrer son budget, il sera nécessaire d'effectuer des choix et revoir une nouvelle

fois les stratégies en matière de développement de services. La ville de Varennes-Vauzelles a pour autant, toujours œuvrée pour rendre un service de qualité auprès de sa population

Repenser et se réinventer face à des contraintes budgétaires seront les maîtres mots pour continuer à offrir un cadre de vie agréable et convivial pour une ville de demain.

En dehors des dépenses courantes qui suivent l'évolution de l'inflation et les fluctuations économiques du pays, le budget 2026 prévoit comme pour l'an passé, la mise en œuvre de subventions d'équilibre pour ses budgets annexes Gendarmerie et Centre de santé.

Concernant les charges de personnel, la ville fait face à un manque de candidat sur ses recrutements. Pour autant, certains services sont en souffrance par manque de personnel et ce depuis maintenant de nombreuses années. Là encore, la non compensation de l'Etat sur les décisions Gouvernementales en matière d'augmentation du point d'indice ou celles liées à la hausse des taux de cotisations pèsent lourds sur la gestion des charges de personnel et contraignent la ville à faire des choix stratégiques sur la gestion de son personnel.

Concernant les charges financières, il s'agit principalement des charges nouvelles liées aux emprunts 2025.

Un programme qui reste à définir mais des éléments déjà mis en évidence pour le maintien des infrastructures municipales.

La mise en œuvre du nouveau programme d'investissement qui sera déterminé pour les années 2026/2032 devra nécessiter la mise en place d'un véritable Plan Pluriannuel des Investissements.

Les opérations budgétaires devront dans la mesure du possible être accompagnées d'un plan de financement passant par la recherche de subventions et ce afin de limiter la charge restante sur le budget de la ville.

Compte tenu des élections municipales et le manque d'éléments probants pour établir un programme d'investissement bien déterminé à ce jour, voici certaines dispositions pour lesquelles la ville pourrait s'orienter :

- La voirie

Au cours du mandat 2020/2026, une étude sur l'état des chaussées et trottoirs a été réalisée pour permettre aux élus de prioriser les quartiers et les zones à intégrer dans le programme annuel d'entretien de la voirie ; pour rappel, l'entretien des routes communales est inscrites en dépense obligatoire

Un programme pluriannuel de près de **600 000 euros** par an serait envisagé. Ce programme permettra d'élaborer une stratégie pour prioriser les voiries qui en ont le plus besoin.

- La réhabilitation des locaux de l'ancienne Gendarmerie au Crot Cizeau

Afin de permettre une rénovation et un nouvel accueil dans ces locaux propriétés de la ville, il sera proposé de recruter un maître d'œuvre pour déterminer quels travaux seront nécessaires pour une mise aux normes des locaux et permettre d'ouvrir ce lieu à un accueil intergénérationnel. Le coût estimé pour cette première phase d'études est d'environ **25 000 euros**. En tenant compte de la surface du bâtiment et des coûts de rénovation actuels, les travaux pourraient s'élever autour de 250 000 euros. Ce chiffre devra néanmoins être affiné en fonction du projet.

Les investissements définis au titre de l'année 2026 et qui composeront le budget primitif seront établis lors du vote du budget primitif 2026.

Pour autant les dépenses obligatoires telles que le remboursement en capital des emprunts, les travaux en régie, les subventions d'équipement ou encore les transferts internes d'opérations budgétaires représentent **800 800 €**

L'autofinancement (amortissements compris) pourrait s'élever à **995 000 €**

Un éventuel recours à l'emprunt ne serait pas envisagé dans l'immédiat mais reste ouvert à l'étude en cas de nécessité.

Le programme 2026 en investissement pourrait s'élever à **720 200 euros**

Les recettes d'investissement en dehors de l'emprunt et de l'autofinancement s'élève à **526 000 euros** entre le FCTVA et les Taxes d'aménagement et les écritures de transferts comptables.

L'EQUILIBRE FINANCIER

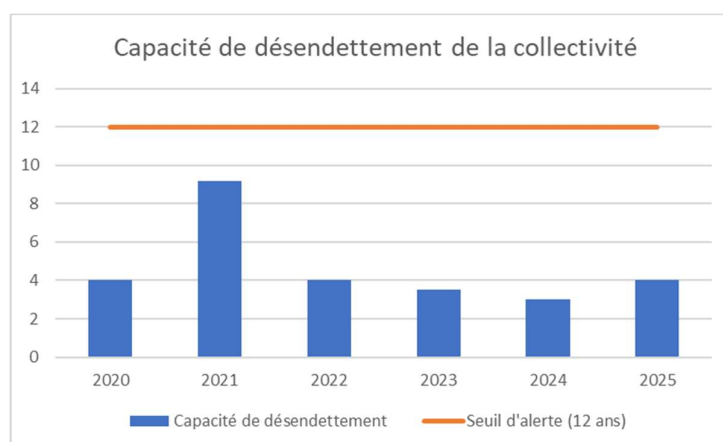
➤ L'endettement de la collectivité

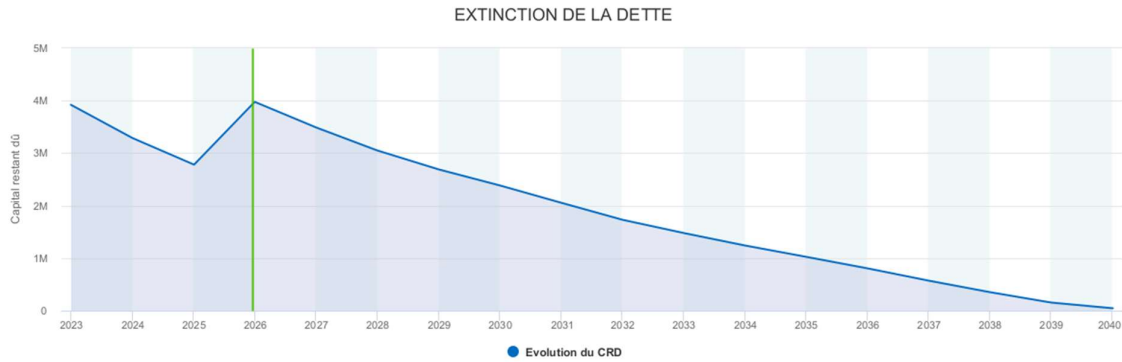
En 2025, la ville a contracté un emprunt d'un montant de 500 000 euros. La dette de Varennes-Vauzelles reste constante.

Evolution de la dette

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Emprunt contracté	0,00	600 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00	500 000,00	0,00
Intérêt de la dette	109 189,53	94 456,77	83 283,26	69 489,16	55 663,99	80 600,77	85 558,44
Capital remboursé	676 483,14	679 821,39	665 895,96	647 415,60	536 871,52	503 490,33	489 999,82
Annuité	785 672,67	774 278,16	749 179,22	716 904,76	592 535,51	584 091,10	575 558,26
Encours de la dette au 31/12	4 702 660,93	4 022 839,54	3 956 943,58	3 309 527,98	2 772 656,46	3 969 166,13	3 479 166,31
Capacité de désendettement	4	9,2	4	3,5	3	4	nc
Seuil d'alerte (12 ans)	12	12	12	12	12	12	12

La ville maintient sa capacité de désendettement à un niveau correct, soit 4 ans malgré une épargne brute qui tend à baisser légèrement.





Afin de maintenir un niveau raisonnable dans le remboursement de la dette, il conviendrait de faire une pause dans la souscription de nouvel emprunt.

➤ Le besoin de financement

La courbe ci-dessus montre l'extinction de la dette. Entre 2026 et 2028, 1 emprunt par an arrivera à terme.

Remboursement capital et intérêts (= annuité de la dette) sans nouvel emprunt :

2026 : 575 558.26 €

2027 : 497 145.40 € soit – 78 412.86 € (bénéfice de l'extinction de la dette)

2028 : 421 634.22 € soit – 75 511.18 € (bénéfice de l'extinction de la dette)

Pour rappel :

Volume emprunté par mandat électoral :

- 2008/2014 : 5 531 000 euros
- 2014/2020 : 3 300 000 euros
- 2020/2026 : 2 300 000 euros

Envisager un programme d'investissement à minima serait idéal pour ne pas avoir recours à l'emprunt sur l'année 2026 et permettre d'établir un nouveau Plan Pluriannuel des investissements avec la nouvelle équipe municipale. Cette solution permettrait de rendre les équilibres financiers plus sûrs sans mettre en danger les finances de la ville.

AUTRES PERSPECTIVES

- La zone commerciale des Commailles

Un espace de près de 50 000 hectares reste à commercialiser. Toutefois, la Loi ZAN contraint son développement. Il conviendra donc de définir qu'elle sera la suite à donner à cet espace.

- La zone d'habitation des Carpeaux

Jouxtant la zone de construction de la caserne de Gendarmerie et des logements attenants, il conviendra de définir quel développement sera souhaitable pour l'espace restant classé en zone habitable et qui permettrait l'ouverture d'un nouveau quartier.

- La Gendarmerie

La réception devrait intervenir courant 2026. A ce titre la ville percevra les loyers et dans l'immédiat, aucun investissement nouveau sera à prévoir.

- Le Centre de santé

Ouvert depuis maintenant septembre 2024, ce service a su répondre à une attente criante de nos patients qui n'avaient plus de médecin traitant. Comme cela avait été annoncé et conformément à la gestion spécifique de ces établissements particuliers, le service ressort avec un déficit de fonctionnement. S'appuyant sur une première année entière de fonctionnement, les élus pourront s'interroger sur la manière la plus appropriée de poursuivre l'activité médicale qui aura permis de rendre plus serein les patients en recherche de professionnels de santé.